

# Défendons l'État de droit !

Depuis l'annonce des condamnations à l'encontre de Marine Le Pen et de 23 autres co-prévenus, c'est une déferlante de haine anti-magistrats organisés par l'extrême-droite dans les médias et sur les réseaux sociaux.

Lourde est la responsabilité des politiques de tous bords qui volent au secours des dirigeants du RN.

C'est le cas jusqu'au sommet de l'État, tel le Premier Ministre, se déclarant « troublé ».

Ces attaques contre la justice sont d'une violence inouïe. Elle visent à occulter les 4,6 millions d'euros détournés par un parti corrompu, qui a bâti son fond de commerce sur sa prétendue intégrité.

Nous sommes aux côtés des juges qui se retrouvent insultés et menacés au point d'être placés sous protection policière et ce pour avoir exercé leur office.

**Mesure-t-on bien ce que cela signifie et l'extrême gravité d'une telle situation ?**

Les peines prononcées sont prévues par le code pénal. Elles l'ont été au terme de plusieurs années d'instruction, de plusieurs années de débats et de délibérés. Les droits de la défense ont été respectés. Ce n'est en rien un « jugement politique ».

Jouer « le peuple » contre « les juges » revient à ignorer que ces derniers ont rendu, au nom du peuple français, une décision fondée sur des lois votés par les représentants du peuple français.

**Il n'existe pas d'autre légitimité.**

☆ Protégeons les droits et les libertés, pour que chaque citoyen, y compris la principale accusée, puisse continuer à se défendre, à la différence de plusieurs opposants d'autres pays auxquels elle ose se comparer.

☆ Garantissons la séparation des pouvoirs, condition d'une justice égale pour toutes et tous.

☆ Exigeons la probité des élus en défendant la peine d'éligibilité.

L'histoire nous enseigne que les attaques contre le système judiciaire sont toujours une des premières étapes de l'instauration de régimes liberticides et

## RÉPUBLICAINES LES LANDES

HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION LANDAISE DU P.C.F.



S.A.R.L. « LES LANDES RÉPUBLICAINES »

7 rue Frédéric Bastiat – BP34

40001 MT DE MARSAN Cedex Tél. 05.58.46.41.41

Directeur de la publication : Alain BACHE

e-mail : landes.rep@wanadoo.fr Site : <http://pcf40.free.fr>

Abonnement annuel 25€

Imprimé : L.R. MONT-DE-MARSAN

C.P.N° 0728P11523– N° 2502 – Jeudi 10 avril 2025



tyranniques.

Il est temps, grand temps, par-delà les divergences ou oppositions, que les forces républicaines se ressaisissent et expriment leur soutien sans faille aux magistrats attaqués.

La menace ne vient pas des juges mais de ceux qui les insultent et les menacent. ■

**Pour de vraies peines d'inéligibilités,  
signez notre pétition !  
[www.pcf.fr/ineligibilite](http://www.pcf.fr/ineligibilite)**

**MÉCHOUI POUR  
LA PAIX ET  
LA FRATERNITÉ**



**Parc de la nature/TARNOS**



### MENU SAVEUR

Brochette d'agneau et  
Saucisses en tapas  
Agneau cuit au feu de bois  
Haricots cuisinés maison.  
Fromage de brebis et sa  
confiture cerise.  
Dessert



**ANIMATION  
PAR LE  
GROUPE  
BASQUE**



**Tarif: 18€ /- de 10 ans 10€**



Contact: pour réservation Tel: 06 74 72 93 38  
mail: [pcf.seignanx@laposte.net](mailto:pcf.seignanx@laposte.net) 06 80 06 38 83  
Chèque à l'ordre de : ADF PCF 40

**Avec la présence de Ian BROSSAT  
Sénateur communiste de Paris**

# **La Région Nouvelle-Aquitaine engagée pour ses habitantes et habitants**

Lors de la Commission permanente du 7 avril 2025, la Région Nouvelle-Aquitaine a accordé plus de 191 millions d'euros à plus de 220 projets visant à soutenir le sport, la jeunesse, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations, le commerce de proximité, le tourisme, l'agriculture et bien d'autres domaines essentiels du quotidien.

## **« RESTAURE », une aide d'urgence aux agriculteurs**

Une aide

exceptionnelle, financée par les reliquats des crédits européens de la période 2014-2022 à hauteur de 15 millions d'euros, a été mise en place sous la forme d'un appel à projets pour soutenir les agriculteurs, éleveurs (notamment en raison de problèmes sanitaires), viticulteurs, arboriculteurs et apiculteurs.

Très attentive aux difficultés rencontrées par ses agricultrices et agriculteurs, la Région Nouvelle-Aquitaine fait partie des six régions ayant choisi d'activer ce dispositif. Par cet engagement, elle réaffirme sa volonté d'accompagner concrètement les filières agricoles, en mobilisant tous les leviers à sa disposition.



## **Quelques dossiers**

### **⇒ Accentuer la lutte contre l'illettrisme**

La Commission permanente a voté en faveur de 13 actions territoriales de lutte contre l'illettrisme pour l'année 2025, pour un montant de 490.000 €.

### **⇒ Un soutien engagé pour le sport et la jeunesse**

La Région s'engage aux côtés des clubs sportifs et des événements de proximité pour garantir un accès au sport pour toutes et tous. Elle appuie aussi les projets éducatifs et les parcours d'insertion des jeunes, en plaçant la solidarité au cœur de son action. Ainsi, 605.000 € ont été accordés pour 89 associations.



**Alain BACHÉ**  
Conseiller régional  
délégué au  
développement des  
pratiques sportives

### **⇒ Soutenir l'économie locale et un tourisme responsable**

La Région agit pour une économie de proximité vivante en soutenant les commerces de première nécessité et les services essentiels. Elle accompagne aussi le développement d'un tourisme local, durable et accessible. Dans le cadre de l'Aide aux commerces et services du quotidien, près de 280.000 € ont été accordés à 30 bénéficiaires. Cela



**Brahim JLALJI**  
Conseiller régional  
délégué à la  
francophonie

gènera 14 emplois et permettra le maintien de 3 emplois. Aussi, dans l'aménagement durable du littoral, la Région a donné une aide de 50.000 € pour le développement cyclable de l'île d'Oléron et 30.000 € pour l'aménagement durable de deux plages.

À travers ces actions, la Nouvelle-Aquitaine réaffirme son ambition : bâtir un territoire dynamique, fondé sur l'inclusivité, la solidarité et la réponse concrète aux besoins des habitantes et habitants.

### **⇒ Agir pour l'égalité et contre toutes les discriminations**

La Région soutient les associations qui luttent pour l'égalité femmes-hommes et contre toutes les formes de discrimination. Elle finance leurs actions de terrain et leurs campagnes de sensibilisation, en affirmant un engagement clair pour la justice sociale. 299.000 € pour 22 bénéficiaires ont été accordés dont 80.000 € à la Fédération régionale Nouvelle-Aquitaine du Planning Familial et 10.000 € au CIDFF de Dordogne.



**Catherine LA DUNE**  
Vice-présidente en  
charge du Handicap,  
de l'Egalité et de la  
Lutte contre les  
discriminations

### **⇒ Performance industrielle : soutien aux projets innovants**

La Région tient à soutenir l'innovation dans l'ensemble de ses territoires.

En ce sens, un soutien a été donné pour un montant de 42.000 € à la tonnellerie Saint-Martin, dans le Lot-et-Garonne. ■

## **Derrière les masques - le vrai visage du Rassemblement National**

Lors du vote sur le soutien au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles pour 2025, une élue du Rassemblement National a annoncé l'abstention de son groupe, révélant une fois encore le double discours de ce parti sur les droits des femmes, qui prône son retour en arrière.

Fidèle à sa vision passéiste, le groupe d'extrême droite a également voté contre plusieurs délibérations en faveur de la santé mentale des jeunes et de la culture, tournant le dos à l'avenir et à l'émancipation des nouvelles générations. Le Rassemblement National n'aime pas la jeunesse, encore moins celle des quartiers populaires. ■

# L'appétit vient en mangeant...

**Euralis le béarnais et le landais Maïsadour, groupes coopératifs multi-spécialistes, envisagent de fusionner. Un enjeu de survie face aux crises à répétition et à une concurrence intense selon leurs dirigeants...**

Cette fusion propulserait le nouveau groupe dans le top10 des plus grosses coopératives agricoles françaises. « Dans un contexte marqué par de profondes mutations, une concurrence intense, des crises à répétition et un enjeu crucial de valorisation du travail et des productions des agriculteurs, ces discussions de rapprochement visent à mieux soutenir et promouvoir les filières agricoles régionales », expliquent Euralis et Maïsadour dans un communiqué commun du 27 mars 2025. Euralis et Maïsadour ont des activités similaires dans les semences, les grandes cultures de céréales, l'élevage et la transformation de volailles, les fruits et légumes, la nutrition animale...

Cette annonce intervient dans une nouvelle phase de concentration-restructuration du monde coopératif. Ce projet de fusion soulève des questions récurrentes. Faudra-t-il fermer des sites de production ? Quelles conséquences sur l'emploi ? Quelles conséquences d'un tel rapprochement dans les territoires où les coopératives sont implantées. Cette nouvelle étape d'intégration capitaliste permettra-t-elle de répondre à la nécessité de mieux rémunérer les fournisseurs de matières premières que sont les paysans et de renouveler les générations ? Autant de sujets qui méritent un débat public informé avec l'avis des agriculteurs, des salariés et des élus locaux au vu de l'enjeu que représente la valorisation des potentiels agroalimentaires régionaux et nationaux.

Dans une économie agricole où les cours mondiaux obéissent à la loi de l'offre et la demande ne permettent pas à nos paysans de vivre de leur travail, tandis que certains consommateurs n'ont pas les moyens d'acheter des produits de qualité, les coopératives ont un rôle important à jouer à condition qu'elles n'oublient pas leurs missions d'origine et le principal fondateur « un homme une voix ».

La signature définitive pourrait intervenir dès l'année prochaine selon le calendrier annoncé. Le projet de fusion et d'abord soumis à consultation pour validation de l'autorité de la concurrence, et « conditionné à la consultation des représentants des personnels, à l'approbation des assemblées générales des deux coopératives et au financement », précise le communiqué commun des deux groupes. ■

Maïsadour : 4.300 salariés, 5.000 agriculteurs adhérents, 204 sites à travers le monde et 1,47 milliard d'euros de chiffre d'affaires. Maïsadour possède les

marques Delpeyrat, Comtesse du Barry et les volailles Saint-Sever et Marie Hot...

Euralis : 4.900 salariés, 5.400 agriculteurs adhérents, 16 sites dans le monde et 1,57 milliard d'euros de chiffres d'affaires. Euralis possède Montfort, Rougié ainsi que les magasins Point Vert et la Table des Producteurs...

## Droits de douane : face à Trump, soyons forts, soyons unis !

Donald Trump annonce la « libération » des États-Unis en imposant des droits de douane particulièrement lourds sur les importations de produits européens et plus encore sur ceux qui viennent de Chine.

La clé de sa stratégie : le dollar, son hégémonie sur l'économie mondiale, son « exorbitant privilège » qui permet à Wall Street d'assécher les capitaux du monde entier pour venir sauver la rentabilité des multinationales étatsuniennes. Les Européens sont sommés d'apporter leurs capitaux pour financer les dépenses d'armements des États-Unis et les avancées technologiques monopolistes des GAFAM : « achetez des Bons du Trésor US à 100 ans, voire perpétuels ! ».

Comment mettre en échec la guerre commerciale voulue par Trump ? Pas en allant au-devant de ses désirs et en s'enfonçant dans une « économie de guerre » ! Notre but commun doit être de relever les défis de la Paix ainsi que ceux de la mal-vie, de l'emploi et de la pauvreté, les défis écologiques et climatiques.

### Nous proposons :

- **d'engager une nouvelle industrialisation sociale et écologique et doubler nos capacités de production d'énergie décarbonée d'ici 2050 et baisser les tarifs d'électricité pour qu'ils correspondent aux coûts de production,**
- **de développer les dépenses humaines et sociales, l'emploi et de la formation tout au long de la vie,**
- **d'agir pour un nouvel ordre économique et politique international en mettant fin à l'austérité et en construisant une alternative avec les peuples du monde.**

Cela implique de mobiliser la création monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) dans un fonds de développement des services publics et d'abaisser le coût des crédits bancaires d'autant plus que les investissements matériels et de Recherche et Développement qu'ils financent développent l'emploi, la formation en commun et diminuent les émissions de GES.

Mettons en commun les forces des pays du Nord et du Sud en créant une monnaie commune mondiale de coopération, alternative au dollar US, pour apporter aux 8 milliards d'habitants de la planète les fonds dont ils ont besoin pour déployer pleinement leurs capacités et relever le défi climatique ! ■

## Dura lex, sed lex

On connaît tous cet adage de Ciceron, Dura lex, sed lex, La loi est dure, mais c'est la loi.

Ce latinisme s'applique bien à l'actualité. Marine Le Pen a été condamnée le 31 mars à quatre ans de prison dont deux avec sursis (la partie ferme pouvant être aménageable sous bracelet électronique, elle n'ira sans doute pas en prison), à 100.000 euros d'amende et surtout à cinq ans d'inéligibilité avec une exécution provisoire c'est -à-dire immédiatement. Un certain nombre de cadres du RN ont également été sanctionnés. Cette décision fait suite à dix ans d'enquête, à deux mois de procès. On peut trouver la peine sévère mais justifiée. La présidente du tribunal Bénédicte de Perthuis a tenu à l'expliquer dans un rapport de 152 pages !

Ce qui a été jugé ici c'est un détournement de fonds publics : il s'élève à près de trois millions d'euros et le vol s'est déroulé sur une période de onze ans, de 2004 à 2016 : difficile d'y voir une fugace maladresse comptable. Au fil des ans les enveloppes attribuées chaque mois aux assistants grimpaient, grimpaient : de 17.000 euros à 21.000 en 2011, puis 24.000 en 2016. C'est Marine Le Pen qui était « au cœur du système » dit le tribunal, doublement coupable comme autrice et complice.

C'est elle donc qui a été le plus lourdement sanctionnée avec cependant un an de prison de moins que ce que réclamait le parquet et une amende trois fois moindre. Le système de défense utilisé par le RN (nous ? des voleurs ? des détournements ? première nouvelle, on n'est absolument pas au courant !) a été fatal à ce parti car le tribunal était en droit de se dire que s'il jouait le mensonge et l'impunité, c'est qu'il allait recommencer demain si on ne l'en empêchait pas.

Et puis il y a la question de la peine d'inéligibilité immédiate. Cette peine est introduite depuis 1992 ; la privation des droits civiques peut être prononcée pour une durée de dix ans maximum à l'encontre d'une personne exerçant une fonction du gouvernement ou un mandat électif au moment des faits. En ces temps où l'on regrette à juste titre l'image déplorable des « politiques », cette sanction s'est imposée au nom de la transparence, de la probité, de l'intégrité.

Alors ici cette sanction s'applique à une éventuelle candidate à la présidentielle ? et alors ? Le tribunal a précisé qu'il « ne méconnaissait pas les conséquences » mais qu'il ne faisait pas de politique en la circonstance : son souci était de rappeler ce b.a.-ba de la démocratie, l'égalité devant la loi. Le Pen a été traitée ici comme n'importe quel justifiable. Bref voici un jugement qui montre qu'en ce cas précis la démocratie (et la séparation des pouvoirs) a plutôt bien fonctionné.

Pourtant ce jugement a suscité d'étranges commentaires. La droite qui aime la jouer « légaliste » s'est laissée aller. « Le droit contre le peuple », titre Le Figaro. Le Premier ministre ose se dire « troublé ».

À gauche communistes, socialistes et écologistes prennent acte du jugement alors que du côté insoumis, on a eu droit à ce commentaire saugrenu de Manuel Bompard : « LFI n'a jamais eu comme moyen d'action d'utiliser un tribunal pour se débarrasser du RN. » Propos pour le moins hors sujet puisqu'il était question ici de détournements de fonds publics, propos bizarres à moins de croire des échos de presse qui estiment que les insoumis auraient eux aussi un dossier en cours avec la justice sur un sujet analogue.

Côté extrême-droite enfin, ça crie, ça piaille, ça râle, ça se plaint d'une justice sévère. C'est presque drôle quand on sait que ces gens n'ont cessé de se plaindre du laxisme judiciaire, de revendiquer la plus grande sévérité de la Justice pour le plus petit délinquant. En somme au RN la « lex » doit être « dura », même très « dura », mais pour les autres, pas pour eux.

Gérard Streiff

## DE MAC MAHON A MANU MACRON

**"Notre plus grande erreur fut de n'avoir pas planté le pieu au cœur du vampire : la finance."** Louise Michel (1830-1905, institutrice, militante anarchiste et l'une des figures de la Commune de Paris en 1871).

En l'année olympique de 2024, il n'y a eu ni trêve estivale ni trêve olympique. Du moins dans le domaine politique. La dissolution décidée par le Président Emmanuel Macron (né le 21/12/1977 à Amiens) et les résultats des élections législatives qui ont suivi n'ont apporté aucune clarification, bien au contraire. En effet, le chaos institutionnel est plus que jamais de mise, le pays étant dirigé par un gouvernement pourtant désavoué par les électeurs. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 met en lumière ce que la République doit à la Révolution. La crise de 1877 avec la tentative de coup de force du président Mac Mahon (1818-1893), le coup d'état bonapartiste du 2 décembre 1851, celle de 1924 avec Alexandre Millerand (1859-1943) et sa tentative de rétablissement du pouvoir exécutif, sont autant d'événements en connexion avec le moment politique que nous vivons. La crise du 16 mai 1877 permit aux républicains d'imposer à la III<sup>e</sup> République une inclination en faveur du pouvoir législatif. Et ce alors même qu'elle n'avait pas été forcément conçue pour que l'exécutif s'incline automatiquement devant les parlementaires. Née en 1870 de la défaite militaire contre la Prusse, et surtout de la capture de Napoléon III (1808-1873) à Sedan le 01/09/1870 par les armées ennemies, elle s'était affirmée avec l'élection au début de l'année 1871 d'une majorité de députés monarchistes «Versillais» avec à leur tête Adolphe Thiers (1797-1877), qui massacrèrent les communards révoltés. Dans la crise du 16 mai 1877, le Président maréchal Mac Mahon, exigea la démission du gouvernement de Jules Simon (1814-1896), républicain modéré de centre gauche, pour le remplacer par le duc Albert de Broglie (1821-1901), un conservateur qui avait dirigé les précédents gouvernements dits d'ordre moral, avant que l'élection législative de 1876 ne rééquilibre les rapports de forces au sein de la Chambre des députés en faveur des républicains. La campagne électorale s'engagea dans un climat particulièrement clivant. Le pouvoir exécutif multiplia les tentatives de fausser les résultats avec l'utilisation indue des moyens de l'État. Maniant un langage trompeur (aujourd'hui novlangue) il préféra parler de la nécessité «d'éclairer le corps électoral». Cela signifiait en réalité le retour aux candidatures officielles de l'Empire, avec le remplacement de préfets et de maires, les pressions répétées sur le corps électoral ou les entraves à la presse républicaine etc. La célèbre apostrophe lancée par Léon Gambetta (1838-1882), au cœur de la campagne électorale le 15 août 1877 dans son discours de Lille, prend alors tout son sens : *«Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, croyez-le bien Messieurs, il faudra se soumettre ou se démettre»*. La situation politique prévalant depuis 2022, accentuée par les résultats des dernières élections législatives, qui n'avait pas été prévus ni anticipés, possède le mérite de révéler qu'il existe chez le locataire de l'Élysée un petit quelque chose de Mac-Mahon. Aquò ques ua aute istuèra (Ça c'est une autre histoire) ■

Roger La Mougne